

Contraintes Légales

Le festival Ô'festi étant considéré comme un festival de Catégorie 1 (+1500 festivaliers), ce dernier devra donc respecter les points suivants:

- -Une souscription aux assurances indispensables pour la protection des personnes et des biens
- -La conformité des installations prévues pour l'accueil de la manifestation (tentes, scènes, enceintes, équipements électriques, etc.)
- -La mise en place d'un poste de secours assuré par un organisme agréé (Croix-Rouge ou Protection civile)
- -Informer de la tenue du festival (déclaration a faire auprès de la Mairie)
- -S'acquitter d'une licence de débit de boisson temporaire (au moins 15 jours avant le début du festival)
- -Respecter la distanciation sociale et les normes sanitaires (4m² / festivaliers)
- -L'accessibilité des lieux (présence des sorties de secours, des rampes d'accès...), notamment pour les personnes à mobilité réduite
- -Ne pas dépasser le seuil des 102 décibels pour la scène principale
- -Créer des zones de repos auditif ou, à défaut, ménager des périodes de repos auditif durant lesquelles le niveau sonore ne dépassera pas 80 décibels.